

L'estuaire pour tous

Journal du collectif des deux rives

N° 12

édito

Vous allez découvrir de bonnes nouvelles au fil de ces pages ! Mais la plus sensationnelle, la plus énorme, la plus espérée après six années de batailles menées pour y parvenir, c'est l'ABANDON du projet d'extraction de granulats au Matelier !!!

Vous lirez que la reconnaissance du travail de notre Collectif se concrétise par l'attribution de sièges dans des instances chargées de préserver et de valoriser l'Estuaire.

Vous retrouverez la figure emblématique de notre estuaire et vous plongerez dans le mystère du bouchon vaseux...

Vous savez que notre principale motivation reste toutefois votre soutien moral et nous remercions chaleureusement les personnes présentes ou représentées lors de l'AG du 20 avril. Merci à celles qui ont renouvelé leurs adhésions cette année.

Vous garantisiez notre liberté de parole car nos moyens financiers reposent exclusivement sur vos cotisations. Vous faites vivre le blog par vos avis, remarques et suggestions qui sont toujours appréciées ; nous souhaiterions cependant davantage d'échanges et de partages d'infos.

Bienvenue aux nouveaux membres du CA venus renforcer notre équipe en mettant leurs compétences et leurs disponibilités au service du Collectif.

Pour le Conseil d'Administration
la présidente Maryse Sinsout

Collectif Estuaire pour tous

Dossiers en cours

Matelier : Suite aux injonctions émises par le tribunal administratif de Poitiers dans son jugement du 21 juin 2018 le Parc Naturel Marin a donné un 3^e avis défavorable contre le projet le 8 novembre 2018. S'appuyant sur cet avis le ministre en charge des mines Bruno Le Maire a signé le 19 février 2019 un 2^e arrêté de rejet de la demande de concession minière. Comme le 1^{er} arrêté de juillet 2017, ce 2^e rejet ministériel pouvait à son tour faire l'objet d'un recours devant la justice administrative. Les sociétés Granulats-Ouest et Dragage-Transports-Travaux-Maritimes viennent finalement d'abandonner définitivement le projet. La raison a fini par l'emporter ! Dix après la fin du terminal méthanier au Verdon une 2^e victoire est à mettre au crédit de notre association qui a mené ce combat pendant six ans. Nous remercions chaleureusement nos adhérents pour leur soutien sans faille, ainsi que les associations amies et les élus locaux qui nous ont appuyé.

Documents stratégiques de façade : Pour être en conformité avec deux directives européennes de 2008 et 2014 la France a élaboré une « Stratégie pour la Mer et le Littoral-période 2021/2030 ». Ce document de référence est décliné en quatre « Documents Stratégiques de Façade (DSF) » pour chacune des façades maritimes de métropole : Manche-Est Mer

Causa honeste trium inveni in suis numquam sit supplicare sententiarum.

du Nord ; Nord-Atlantique Manche-Ouest (NAMO) ; Sud-Atlantique (SA) ; Méditerranée. Nous avons étudié ces documents, actuellement à l'état de projet, ce qui nous a permis de pointer une incohérence entre NAMO et SA concernant les implantations d'extraction de granulats. En nord-atlantique il serait interdit d'extraire des granulats à moins de trois miles nautiques (5,5 km) des côtes, en sud-atlantique aucune restriction ! Soupçonnant un lobbying plus efficace au sud de la Vendée qu'au nord nous avons déposé une contribution en consultation publique et nous sommes intervenus sur cette incohérence en réunion du Parc marin le 11 avril 2019.

Affaire à suivre, nous serons très vigilants quand à la rédaction définitive du DSF Sud-Atlantique.

www.merlittoral2030.gouv.fr/

Autorisation de dragages en Gironde :

Dossier présenté par le Grand Port Maritime de Bordeaux pour la période 2019/2028. Notre collectif a été reçu par les instances du port le 6 décembre 2018. Chenal de navigation depuis la passe d'entrée jusqu'à Bordeaux, 130 km dont 80 dragués, 9,5 millions de m³ de sédiments extraits par an pour un coût représentant 30 % du chiffre d'affaires annuel (46 mil-

lions d'euros) de l'établissement portuaire. Le Parc marin a émis un avis favorable assorti de huit réserves et sept prescriptions le 20 décembre 2017. L'enquête publique s'est déroulée sur les deux rives en janvier 2019, la commission d'enquête a émis un avis favorable assorti de deux recommandations.

Les quatre contributions présentées par Estuaire pour Tous ont fait l'objet d'un commentaire argumenté de la part de la Commission d'enquête et du Port de Bordeaux.

1/ suivi annuel des dragages sur la passe d'entrée

2/ abandon d'une zone d'immersion trop éloignée de la côte

3/ pertinence de la création d'une escale de croisière à Pauillac

4/ efficacité dans la durée d'un projet de ré-ensablement de la plage sud de Soulac avec du sable de la passe d'entrée, sous l'effet de la dérive littorale; pertinence économique coût/pérennité compte-tenu du volume envisagé 1 million m³.

www.gironde.gouv.fr/.../RapportCommissionEnqueteEstuaire02-2019_CONCLUSIO...

www.gironde.gouv.fr/.../RapportCommissionEnqueteEstuaire02-2019_RAP-PORT.pdf

L'arrêté inter-préfectoral 33/17 d'autorisation de dragage sera promulgué au cours de l'été 2019.

Nous resterons très attentifs à l'avancement de ce dossier.

Nous avons répondu favorablement à la proposition faite par le directeur de la section Travaux et Environnement du Grand port Maritime de Bordeaux concernant l'attribution à notre Collectif d'un siège au Conseil de Développement de celui-ci.

Notre candidature sera soumise à Mme la préfète de Gironde qui doit donner son aval. Cette reconnaissance de notre engagement devrait nous permettre de continuer notre travail pour la préservation et la valorisation de l'estuaire.

Le bouchon vaseux et ses conséquences sur l'écosystème

Période 1

Le bouchon vaseux est un phénomène naturel lié à la dynamique estuarienne, définie par la confrontation entre l'écoulement des fleuves et la marée océanique. La dénomination bouchon vaseux date de 1938. Son étude plus scientifique a été favorisée par le suivi journalier depuis 2004 du réseau MAGEST (Mareil Gironde Estuaire). Une mesure toutes les dix minutes de sept stations de mesures (turbidité, salinité, oxygène).

La zone estuaire

Sur les façades maritimes, soumises à la marée, la remontée de l'influence directe ou indirecte de celle-ci définit « la zone estuaire ». C'est celle-ci qui nous intéresse quand on parle du bouchon vaseux. L'onde de la marée pénètre jusqu'à 170 km (au niveau de la Réole pour la Garonne). Le marnage (écart entre le niveau de la marée haute et de la marée basse) peut varier de 2 m à 6 m .

Bouchon vaseux et crème de vase

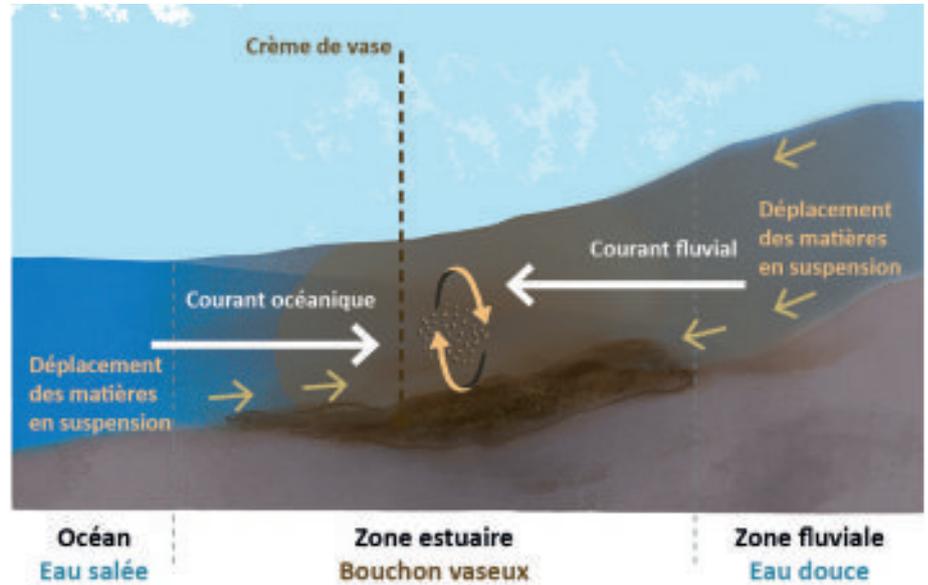
Le bouchon vaseux se définit comme la zone de concentration maximale des sédiments ,qui en surface approche ou dépassent 1gr/l, la lumière y pénètre peu. Ce bouchon vaseux est constitué d'un stock **mobile** (le terme de bouchon peut prêter à confusion) estimé à 4,5 millions/tonnes de matériels solides résultants de la reprise de sédiments par la marée. Associée au bouchon vaseux, la crème de vase (plusieurs dizaines de g/l) constitue une lentille de boue sur le fond des chenaux, mobilisable selon les conditions hydrodynamiques. Crème de vase et bouchon vaseux forment un couple sédimentaire lié par des échanges réguliers .

Les sédiments ont un temps de résidence dans l'estuaire de quelques jours à environ trois mois.

Le bouchon vaseux se ballade

En amont l'accumulation de sédiments est due à l'asymétrie de la marée et du croisement frontal des courants fluviaux et de marée.

En aval l'accumulation est renforcée par le croisement stratifié des eaux douces et salées et par la floculation favorisée par l'effet de la salinité sur les matières organiques portées par les sédiments en sus-



La formation du bouchon vaseux et ses échanges avec la crème de vase anoxique (Sauvage Garage)

pension. La position du bouchon vaseux dépend essentiellement des variations des débits fluviaux.

En été le bouchon vaseux aval reste présent entre Blaye et Pauillac et un second bouchon vaseux, issu d'une dissociation du premier, apparaît en amont en Garonne entre Ambès et Cadillac et en Dordogne entre Bourg et Castillon.

Déficit hydrique

Le bassin de la Garonne présente le plus grand déficit hydrique de tous les bassins français. Moins 20 % depuis 1984 par rapport au 20^e siècle et cela va s'aggraver.

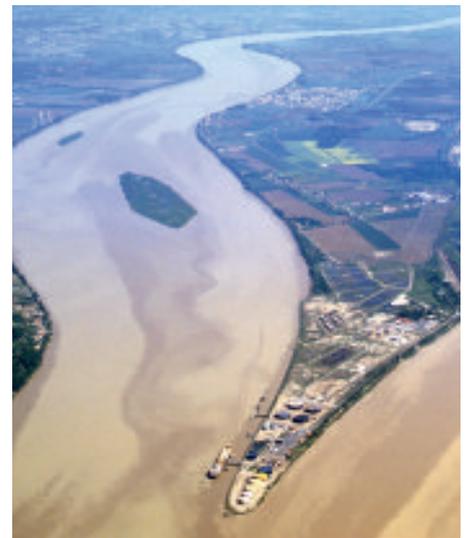
Ces évolutions peuvent être mises en parallèle avec les premiers effets déjà sensibles du changement climatique (régression des glaciers, augmentation de l'évapotranspiration, pluviométrie irrégulière) avec la hausse importante des stockages (barrages) et des prélèvements (irrigation, consommation croissante des villes).

Ce sont principalement sur les débits d'étiage (débit minimal d'un cours d'eau) que les évolutions sont les plus marquantes ; en période de remontée du bouchon vaseux en Garonne et Dordogne et lors de la période printanière de passage des poissons migrateurs .

Fin de la période 1

La période 2 dans le prochain journal : le bouchon vaseux se porte mal (les poissons aussi) et le docteur (notre collectif) connaît quelques remèdes.

NB : Les données de cet article proviennent de la brochure : GARONNE, DORDOGNE et « bouchon vaseux » estuarien : des destins liés, éditée par le SMIDDEST. Vous pouvez vous en procurer en téléphonant au 05 57 42 28 76



Le bouchon vaseux est un phénomène naturel lié à la dynamique estuarienne, définie par la confrontation entre l'écoulement des fleuves et la marée océanique.

Coup de projecteur sur Cordouan



Ce monument historique construit sous Henri III, trône toujours majestueusement au milieu des flots.

Situé sur la parcelle numéro 1 de la commune de Le Verdon-sur-Mer, le phare de Cordouan est érigé en pleine mer sur un plateau rocheux de 150 hectares. Le phare a plus de 400 ans, fut construit en 1584 sous Henri III par Louis de Foix, les travaux durèrent 27 ans, puis le phare, en belle pierre de Saintonge, est surélevé en 1782 par Teulère. Il aménage également des chambres pour les gardiens. Au 2^e étage la chapelle Notre Dame de Cor-

douan date de la construction de Louis de Foix ; les vitraux ont été réalisés en 1855 par le maître verrier Lobin. Le sol est en marbre gris et noir, l'autel est en marbre blanc.

Il est classé monument historique en 1862 en même temps que Notre Dame de Paris. Sa hauteur est de 67,5 mètres, avec un mur d'enceinte de 41 mètres de

diamètre. Il est situé à 9 km des côtes ; il y a 311 marches depuis le peyrat jusqu'à la lanterne.

Au 19^e siècle la lentille de l'ingénieur Fresnel est mise en place avec des prismes taillés à la main réfléchissant tous les rayons à environ 40 km de portée. Électrifié en 1948 par groupes électrogènes avec une ampoule de 6 000 watts. En 2006 essai d'une lampe aux halogénures métalliques de 250 watts montée sur chargeur avec écran tournant.

En 1980 l'entretien du phare est devenu trop coûteux et inutile avec les progrès techniques, le service des Phares et Balises envisage son abandon. Aussi l'association des phares de Cordouan et de Grave, nouvelle dénomination de l'association pour la Sauvegarde du phare de Cordouan, est créée en 1981, et lutte et travaille depuis cette date pour sauver et préserver le phare de Cordouan et obtient le maintien du gardiennage du phare. Les départements de la Gironde, et de la Charente-Maritime et la Région Aquitaine, Limousin Poitou-Charentes, apportent leur aide financière pour la gestion quotidienne et pour le programme de travaux. L'État participe également financièrement. C'est dire l'importance du phare pour les économies des deux départements : Gironde, Charente-Maritime. Le phare de Cordouan a toujours été entretenu et restauré régulièrement (de 1982 à 1990 campagne de restauration pour un budget de 12 millions d'euros).

En 2005, une nouvelle campagne de travaux consiste à établir un brise-lames renforçant la carapace en béton de 1926, pour un montant de 4,5 millions d'euros.

Le chantier de l'étanchéité de la couronne a été engagé par le ministère de l'Écologie en 2010 et s'est terminé en 2014. Une nouvelle campagne de travaux est lancée depuis 2015. Ce projet est révélateur de la mutation du site, dont la gestion quotidienne a été confiée par l'État (propriétaire du site) au SMIDDEST. Né en 2001, le SMIDDEST (Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire

Causa honeste trium inveni in suis numquam sit supplicare sententiarum.

de la Gironde) réunit les Conseils départementaux de la Gironde et de la Charente-Maritime, le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine, la Communauté urbaine de Bordeaux, la Communauté d'agglomération Royan Atlantique, la Communauté de communes de Haute Saintonge et les Communautés de communes de l'Estuaire.

Le SMIDDEST assure la coordination et la mise en œuvre de toute initiative, ou action conjointe, de ses membres relative à la qualité du cadre de vie, l'environnement, l'aménagement de l'espace, le tourisme, la culture ou le développement économique en lien avec l'Estuaire de la Gironde.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, le SMIDDEST assure la gestion du phare de Cordouan : gardiennage du monument, accueil du public -promotion du site, développement de projets culturels, préservation du plateau rocheux.

Il faut protéger le monument des assauts de la mer. De novembre à mars, chaque hiver depuis 2013, le phare de Cordouan se refait une beauté. Tout y passe : intérieur, extérieur, boiseries, toiture, couronne. Les entreprises sont sélectionnées sur appel d'offres pour deux années consécutives de travaux. On y trouve en particulier : des tailleurs de pierre, des maçons, des sculpteurs et des ébénistes, tous habitués à travailler sur des monuments historiques.

Les chantiers sur ce monument se pratiquent dans des conditions parfois très difficiles. La difficulté majeure est de conduire les matériaux nécessaires

par la mer à 9 kilomètres des côtes par bateaux ou parfois par hélicoptère. Les plages d'accès sont abordées au rythme des marées. Il n'est pas question de gêner ou d'empêcher les visites des touristes. C'est pourquoi les travaux sont réalisés entre octobre et avril ce qui ne simplifie pas la tâche. Ce phare nécessite la présence permanente de deux gardiens qui cohabitent parfois avec les ouvriers chargés de l'entretien et des chantiers.

Les gardiens du phare : quatre gardiens sont nécessaires pour assurer la présence humaine souhaitée et indispensable au phare. Les hommes y montent deux par deux au rythme de deux semaines, pour une semaine à terre en période touristique (Pâques/Toussaint) et une semaine à terre pour une semaine en mer durant la période hivernale. Les relèves se déroulent le vendredi, aux heures dictées par la marée, au départ du Verdon-sur-mer à bord du bateau des Phares et Balises. Leur rôle est multiple, il consiste notamment à :

- Accueillir et renseigner les visiteurs pendant toute la saison estivale.
- Assurer l'entretien courant du phare et de menus travaux.
- Assurer une présence, jour et nuit, toute l'année, pour la surveillance du monument et éviter le vandalisme et le pillage.
- Participer à la gestion environnementale du plateau notamment par des actions de sensibilisation des pêcheurs à pied.

En route vers l'Unesco

Candidat à un classement au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, le phare de Cordouan est le plus ancien des phares français encore en activité et l'un des derniers phares en mer encore visitables.

En 2019, la France a retenu le dossier de Cordouan et a déposé officiellement une demande pour l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Noter que 1 092 biens dans le monde sont inscrits à l'Unesco dont un seul phare, celui de la Corogne en Espagne. Cette candidature est le fruit d'un long travail conduit par le ministère de la Culture et de la Transition écologique et solidaire, la DRAC accompagnés par le cabinet spécialisé Grahal et c'est la concrétisation de la démarche initiée par l'association des phares de Cordouan et de Grave en 2001. Cette candidature va être examinée par les experts du Conseil international des monuments et des sites (Icomos). Ils auront pour tâche d'évaluer la valeur exceptionnelle et universelle du célèbre phare des rois ou roi des phares. Le verdict est attendu pour juillet 2020.

Nous nous réjouissons que ce monument emblématique de notre estuaire soit retenu comme candidat et nous souhaitons vivement que soit reconnue sa valeur patrimoniale et historique.

« Le phare de Cordouan représente un chef-d'œuvre du génie créateur humain par son architecture unique, résultant de la volonté de concevoir un ouvrage de signalisation maritime comme un monument digne des anciennes merveilles du monde. Il témoigne de l'ingéniosité des hommes à ériger un édifice de la plus haute ambition artistique au sein d'un environnement maritime inhospitalier », a souligné Franck Riester, ministre de la culture, dans un communiqué.

« *Ce chef-d'œuvre architectural méritait que son histoire fût contée pour que brille sur l'immensité de l'océan cette lumière de l'espoir.* » disait Bernard Caunénil membre fondateur de l'association de sauvegarde du phare de Cordouan (dénommée actuellement association des phares de Cordouan et de Grave, présidée par Jean-Marie Calbet).

Derrière le mur... la plage... suite.



Projection de nuit des photographies anciennes du Verdon, qui sont redessinées ensuite à même le mur.

Dans un article précédent (journal n°8), nous avons évoqué le mur (environ 170 mètres de long), construit par le GPMB, qui cache la plage de la Chambrette au Verdon-sur-mer et protège la voie ferrée. La municipalité a monté un projet afin que cette construction présente un intérêt attractif.

C'est Alben, artiste plasticien, issu d'une famille de la commune du Verdon qui réalise ce projet, avec une méthode qu'il maîtrise parfaitement. Il projette la nuit des vues anciennes du Verdon, les trace sur le mur au crayon de bois puis les peint en noir et blanc dans la journée. C'est un travail long, fastidieux et minutieux, mais le résultat est une réussite.

C'est ainsi que l'on peut voir les reproductions : des anciens bacs, des bateaux de pêche, des anciennes rues du village, des détroqueuses, des phares, celui de la pointe de Grave et de Cordouan, le môle d'escale... etc. Ces réalisations attirent, sans aucun doute, la curiosité et l'admi-

ration. Le mur en plaque de béton a été peint en blanc auparavant. Noter que la municipalité finance le matériel.

Qui est Alben ? Artiste autonome et indépendant tombé dans l'art dès son plus jeune âge, il a été nourri par la multiplicité

d'images, publicitaires et documentaires, qu'il érige en « mythologies contemporaines ».

C'est un artiste autodidacte à la renommée internationale : Alben est sculpteur, plasticien, peintre.

« J'ai étudié les matériaux composites à l'école et j'ai travaillé dans l'aéronautique pendant 15 ans. J'ai toujours travaillé dans ces matériaux. J'ai mis au point des techniques de moulage qui m'ont permis de faire ce que je fais aujourd'hui. »

Il revisite des œuvres de toutes les époques d'une manière surprenante. Il a exposé à Séoul, New-York ou Paris et bien sûr à Royan et au Verdon.

Il réalise des sculptures avec, pour base, des matériaux de récupération qui sont le reflet de la consommation actuelle, pour exemple : la vénus de Milo revisitée, du marbre à la résine, remplie d'objets de consommation. Il expose et travaille à l'étranger, notamment à New-York. Il est reconnu avec de nombreuses grandes villes de plusieurs pays. Cependant il avoue n'aimer passer sa vie que dans deux lieux diamétralement opposés : New-York et Le Verdon-sur-Mer.

Le Girondin Alben est installé au Verdon, dans un grand hangar près du vieux port aux huitres. Il y fabrique ses moules et coule ses sculptures et accueille les visiteurs.



Le résultat de ce travail minutieux, une fois les images peintes en noir.

L'école du Verdon bientôt labellisée Aire Marine Éducative

Une AME est une zone maritime littorale de petite taille, gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire, suivant des principes définis par une charte établie par l'Agence française pour la biodiversité.

Ce projet pédagogique et éco citoyen de connaissance et de protection du milieu marin (connaître, vivre et transmettre la mer) bénéficie du soutien du Parc Naturel Marin Gironde/Pertuis.

L'école du Verdon a, pour son projet concernant l'aire marine, travaillé sur le site de la Chambrette. Par groupe de six, les élèves du CM1-CM2 (35), ont rencontré les principaux acteurs concernés : maire, directeur de Port Médoc, Lalou Roucayrol, Curuma, GPMB, un ancien du village et deux membres d'EPT. Toutes les classes ont participé à leur niveau : travail sur les oiseaux, les plantes, les coquillages. Des questions pertinentes ont été posées et ont obtenu des réponses. Nous avons présenté le rôle de notre collectif au sein du PNM et répondu à des questions concernant le bénévolat et l'engagement citoyen nécessaires dans le milieu associatif. Tous les travaux et entretiens ont été concrétisés dans un journal « la Gazette de la Chambrette » publié sur notre site www.estuairepourtous.org.

Il est certain que tous les enfants auront des souvenirs de cette expérience qui les a sensibilisés, sans aucun doute, au respect de leur environnement marin.



Compte-rendu de l'assemblée générale du 20 avril 2019 à la salle Lothétia au Verdon-sur-Mer

Causa honeste trium inveni in suis numquam sit supplicare sententiarum.
Causa honeste trium inveni in suis numquam sit supplicare sententiarum.

Présentation du dossier : le Matelier :

Il s'agit d'un projet d'extraction de sable près des côtes (La Palmyre) par GSM qui regroupe Granulats-Ouest + Dragages Transports Travaux Maritimes. Si toutes les possibilités de recours et d'appel sont utilisées la procédure peut se prolonger jusqu'en 2025. Aucune extraction n'est autorisée d'ici là.

Dossier autorisation dragages

Le GPMB a demandé le renouvellement de l'autorisation de dragages en Gironde (en cours d'instruction, autorisation inter-préfectorale 33/17, été 2019).

Le Conseil de gestion du Parc Naturel Marin Gironde/Pertuis, dans lequel notre collectif siège, a émis un avis favorable à la demande d'autorisation de dragage du chenal de navigation en Gironde, période 2018/2028. L'escale des bateaux de croisières à Pauillac nécessiterait un nouveau dragage alors que ces bateaux peuvent aller au Verdon. Le projet de ré-ensablement de la plage sud de Soulac avec du sable de la passe d'entrée en Gironde est à l'étude, nous travaillons avec l'APSEM sur ce sujet. Le maître d'œuvre est la CDC.

Le Parc Naturel Marin

Créé le 15 avril 2015, il gère l'espace maritime en veillant à la préservation du mi-

lieu. Nous avons un siège dans le Conseil de gestion (titulaire P. Lucet suppléant J. Gervais)..

L'aire marine éducative

Une aire marine éducative est un espace maritime et côtier de petite taille au sein d'un parc naturel marin.

Chaque AME est gérée par une école primaire dans une approche éducative et scientifique. M. Sinsout et J. Gervais ont rencontré un groupe d'élèves de l'école du Verdon.

La concrétisation des rencontres des élèves avec des autorités concernées par l'aire marine, a abouti à la création d'un journal. Pour l'instant, deux écoles sont labellisées et quatre sont en cours de labellisation dont Le Verdon.

Le bouchon vaseux et ses conséquences sur l'écosystème

Jacques Martinet parle du bouchon vaseux et de ses conséquences importantes sur l'écosystème (cf page 2).

La production de la pêche est divisée par cinq depuis 1978. la baisse des débits d'eau va aggraver le phénomène.

Nous connaissons les mesures qu'il faudrait prendre.

Elles seront détaillées dans notre prochain journal.

Compte-rendu de l'assemblée générale du 20 avril 2019 à la salle Lothétia au Verdon-sur-Mer suite

La CLIN

Nous avons obtenu un siège à la Commission Locale d'Information Nucléaire du Blayais mise en place en 2006 (loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire) pour une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement.. Notre objectif en intégrant la CLIN est de participer aux travaux en particulier sur le renouvellement du décret autorisant l'utilisation de l'eau de l'estuaire par EDF (pompage : 163 m³ eau/seconde). Notre demande de candidature, plusieurs fois présentée, a pu aboutir suite à

Place du collectif :

Nous n'avons pas renoncé à demander l'agrément « Association environnementale » et deux membres du Conseil d'administration montent à nouveau le dossier nécessaire..

Élection pour le CA

(renouvellement et nouveaux) : tous élus.

Le vote a permis de renouveler deux membres au CA, pour la rive gauche : Jacques Martinet - Maryse Sinsout - trois nouveaux membres pour la rive droite : François Lousteau, Olivier Marveau, Sophie Huberson. Irène Grange est cooptée.

Et un nouveau membre pour la rive gauche : Gérard Aimar .

Nos remerciements aux membres qui sortent du CA

Élection du bureau à l'issue de l'AG :

Présidente : Maryse Sinsout

Vice-président rive droite :

François Lousteau
et Sophie Huberson

Vice-président rive gauche : Jacques

Martinet, Bernard Vinquoy

Secrétaire : Monique Cheruette

Secrétaire adjointe : Nicole Badot

Trésorier : Christian Hass,

Trésorière adjointe :

Monique Perthuis

65 personnes étaient présentes pour l'AG du 20 avril 2019.

l'extension du Plan Particulier d'Intervention (zone de 10 Km étendue à 20 Km : décret du 14/03/2019). Ce périmètre étendu concerne 83 communes. Nous suivons la mise en place du PPI et nous participons aux réunions publiques concernant la centrale : sûreté des réacteurs de 900 MW le 23 janvier, et celle prévue le 2 juillet sur la gestion des matières et déchets radioactifs (plus d'infos sur notre blog).

« Estuaire pour Tous » a assisté au colloque du Conservatoire de l'estuaire sur les thèmes « Mesurer les micro-polluants dans l'estuaire de la Gironde, évaluer leurs conséquences » et « Impact environnemental de la centrale du Blayais » sujets sur lesquels nous travaillons aussi avec la Commission Locale de l'Eau et qui seront développés dans un prochain article.

Des études ont été faites à Pauillac pour le projet d'accostage des bateaux de croisière et il a été constaté qu'une quantité importante de cadmium s'est déposée dans les sédiments.

Bilan financier pour l'année 2018

Cotisations des adhérents : 4 875 €

dons : 3 826 €

Total des charges = - 14 193.32 €

Total des produits : + 9 400.27 €

Déficit pour l'année 2018 : - 4 700 €...

Ceci s'explique par le coût de l'action contre l'extraction des granulats au large de la Palmyre. (Frais des encarts dans les journaux de Gironde et Charentes (trois parutions) + frais de transports (trajet bac/La Palmyre avec participation financière de l'APSEM et frais de la banderole ; flyers ; ensemble environ 4 000 €).

En 2019 : un déficit est également à prévoir.

Sondage et vote dans la salle pour augmenter la cotisation annuelle

Il est voté une cotisation fixée à 8 € : majorité de oui, zéro non, cinq abstentions.

En 2020 l'adhésion sera de 8 €.

Communication

La fréquentation du blog est toujours aussi importante. Les adhérents constatent la qualité des articles publiés. Le nombre d'adhérents a la newsletter est en hausse constante, preuve de l'intérêt porté par le travail effectué par notre collectif

Adhérents

Notre collectif avait 971 adhérents en 2017, 975 adhérents en 2018. On espère 1 000 adhérents en 2019 (à ce jour : fin mai 2019, 600 personnes ont renouvelé leur adhésion) après « notre » et « votre » victoire à la longue bataille pour obtenir l'arrêt du projet de l'extraction des granulats au large de la Palmyre.

Nous restons, avec vous, adhérents, présents, actifs, vigilants en travaillant sur toutes les problématiques de l'estuaire.

Point sur les adhésions :

Vous trouverez ci-joint avec le journal n°12, un bulletin d'adhésion pour l'année 2019. Si vous avez déjà adhéré, « parrainez » votre voisin ou un proche de votre famille etc... en lui proposant la lecture du journal et une adhésion. Si vous n'avez pas encore adhéré, utilisez ce bulletin ci-joint. Nous avons besoin de votre soutien, et d'adhérents. (sur le site : « estuaire pour tous .org » vous trouverez le bulletin d'adhésion en français, en anglais, en allemand, en néerlandais, en italien.)

1 000 adhérents est notre objectif en 2019 pour être une force de proposition reconnue au Parc Naturel Marin et pour obtenir l'agrément de l'Association pour la protection de l'environnement.

L'estuaire pour tous

Journal du collectif des deux rives

Directeur de la publication : Maryse Sinsout
- **Rédaction :** le groupe journal du collectif des 2 rives- **Création et mise en page :** Christian Gasset - **Photographies :** Photos : GPMB, Catherine Haas, Monique Perthuis, Estuaire pour tous

- **Impression :** Imprimerie Médulienne, Soulac-sur-Mer

Coordonnées :

Gironde : 06 37 15 09 28

Charente-Maritime : 06 84 30 88 74

L'estuaire pour tous

Le journal du collectif des deux rives

BP n° 1 33123 Le Verdon sur Mer

<http://www.estuairepourtous.org/>